

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N° 577

présenté par
Mme Capdevielle

à l'amendement n° 497 (Rect) de M. Galut

APRÈS L'ARTICLE 16

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« invalides »,

les mots :

« non effectuées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.